

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 février 2023 à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

4.1 remplacement d'une pompe à eau usée de la station Petro Canada de Rivière-au-Renard

4.2 ouverture de soumission - Fourniture d'une voiture électrique

4.3 ouverture de soumissions - Entretien des systèmes avertisseurs incendie

4.4 ouverture de soumission – Disposition des boues de fosse septique

4.5 ouverture de soumission - Travaux de peinture au Centre Élias-Dufresne

4.6 ouverture de soumission - Citerne d'assistance au service de boues de fosse septique

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.3 Loisirs et culture

5.3.1 reconnaissance de l'organisme Musée à cœur Gaspé

5.3.2 entretien ménager - Bâtiment de services Parc Canada - Secteur de Cap-des-Rosiers - Saison estivales

5.4 Travaux publics

- 5.4.1 demande de prix - Achat d'un épandeur d'abrasif
- 5.4.2 ajout au contrat de déneigement des secteurs 4 et 5 (Sud)
- 5.4.3 paiement facture - Location d'outillages Gaspé
- 5.4.4 paiement de facture - Immatriculations 2023-2024

5.5 Services administratifs et aéroport

- 5.5.1 prolongation de contrat - Fourniture de carburants d'aviation 100 ll et jet A1 à l'aéroport Michel-Pouliot
- 5.5.2 rapport d'activités du trésorier - Élections municipales
- 5.5.3 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

- 5.6.1 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-62)
- 5.6.2 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1500-23 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 317 168 \$ pour des travaux de construction et l'acquisition d'équipements à l'écocentre de Gaspé
- 5.6.3 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1501-23 règlement modifiant le règlement 1477-22 décrétant un emprunt et une dépense d'une somme de 949 870 \$ pour la réalisation de travaux de remplacement du système de ventilation de l'usine d'épuration des eaux de Gaspé pour augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt de 949 870 \$ à 1 330 408 \$
- 5.6.4 modification de la résolution 22-09-014 - Nomination de greffiers adjoints - Abrogation de la résolution 06-07-22
- 5.6.5 paiement de factures - Beneva - Assurances biens 2023
- 5.6.6 acceptation d'un projet d'amendement au règlement {no} et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1507-23)

5.7 Direction générale

- 5.7.1 honoraires supplémentaires architecture - Projet de rénovation du bâtiment sis au 25, rue de l'Hôtel-de-ville - Rénovation et enveloppe extérieure du bâtiment administratif de la Ville de Gaspé
- 5.7.2 approbation du règlement d'emprunt numéro RITMRG-1-2022 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie
- 5.7.3 contrat à Doppelmayr Canada Ltée - Service d'inspection et d'entretien du télésiège - Centre de ski Mont-Béchervaise
- 5.7.4 appui au Musée de la Gaspésie - Programme d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation (volet 4 du Fonds régions et ruralité du MAMH)

5.8 Ressources humaines

- 5.8.1 demande de congé sans solde d'une personne salariée
- 5.8.2 embauche de pompiers à temps partiel
- 5.8.3 embauche au poste de coordonnateur-trice aux communications et aux relations publiques

5.9 Projets majeurs

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 6.1 règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 074 636 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la montée de Pointe-Navarre
- 6.2 concernant l'utilisation de l'écocentre et remplaçant le règlement 1340-17
- 6.3 modifiant le règlement 1225-13 imposant une tarification pour l'accès des aéronefs et l'utilisation de l'aéroport de Gaspé
- 6.4 règlement amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme en modifiant l'article 1.8 TERMINOLOGIE en modifiant la définition des termes « Coefficient d'implantation au sol (C.I.S) » et « Coefficient d'occupation au sol (C.O.S) » et en remplaçant les points a) et b) de l'article 7.4 ENSEIGNE*
- 6.5 modifiant l'article 7 du règlement 1416-20 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes et de remboursement du droit de mutation suite à l'acquisition d'une habitation unifamiliale sur le territoire du quartier 1 et d'une partie du quartier 3 de la ville de Gaspé

7. AVIS DE MOTION

7.1 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation pour les périmètres d'urbanisation de Rivière-au-Renard et Gaspé et remplaçant le règlement 1441-21

7.2 AVIS DE MOTION 1156-11-62

7.3 amendant le règlement 671-97 constituant un comité consultatif d'urbanisme

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



Jocelyn Villeneuve,
Greffier adjoint